

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JUIN 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 04/125 :

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs établissements recevant du public - Avenant n°1 au lot n°3

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Madame Lisa DERFLA), AHO NIENNE Sandrine (par Madame LAKERMANCE Michèle), VALY Nazir (par Madame Jennifer LABENNE), RIANI Richard (par Monsieur Mohammad OMARJEE), AGATHE Chantal (par Monsieur Willy TAN), GOVINDAMAL Frédéric (par Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE), ADIGADOU Marina (par Monsieur David LORION), ALBORA Stéphane (par Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE), TAILAMEE Caroline (par Monsieur Roger SELLY), ANDA SITA Jean Gaël (par Madame Moze DIJOUX).

ABSENTS :

MM. NARIA Olivier, CALOGINE Kitty, PAPI Lionel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 25 juin 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 juin 2026.



David LORION

Affaire n°04/125 : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs établissements recevant du public - Avenant n°1 au lot n°3.

Accessibilité - Direction de la Proximité

La Ville a lancé en 2023 une consultation pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs établissements recevant du public, et ce dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville.

Le Conseil Municipal a, par délibération n°28/1270 du 05 septembre 2023, autorisé la signature du lot n°3 « Secteurs Bassin Plat / Bassin Martin / Grands-Bois / Mont Vert » au groupement conjoint « El Florian GALACHE (GF ARCHITECTES) / SOLUTION INGENIERIE EURL / BUREAU VERITAS SOLUTIONS (cotraitants) » pour un montant total (mission de base + missions complémentaires) de 183 289,10 € TTC.

Dans le cadre de ce lot n°3, le maître d'œuvre doit procéder notamment à l'établissement des dossiers nécessaires à l'obtention du permis de construire ou dossier de déclaration préalable et autres autorisations administratives pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'école Evariste de Parny (site n°3). Concomitamment à ces études de mise en accessibilité menées par le maître d'œuvre, le bureau d'études et de travaux courants des services techniques de la Ville de Saint-Pierre a engagé des études pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager de la cour de la même école. Or, avant tout commencement de ces travaux, une autorisation administrative doit être établie et déposée par un architecte.

Aussi, afin de mutualiser les prestations et éviter de consulter un architecte tiers, il est opportun de confier au titulaire du lot n°3 l'établissement et le dépôt d'une autorisation administrative globale à la fois pour les travaux de mise en accessibilité du site et pour les travaux du projet d'aménagement paysager menés par le bureau d'études et de travaux courants.

Il y a donc lieu de conclure un avenant n°1 au lot n°3 ayant pour objet :

- de confier au maître d'œuvre la réalisation d'une prestation supplémentaire, qui consiste à intégrer des travaux d'aménagement paysager dans la demande d'autorisation de travaux pour le site n°3 du lot n°3, à savoir l'école Evariste de Parny à Mont Vert-Les-Bas ;
- d'acter la nouvelle répartition des honoraires des cotraitants pour le site n°3.

Ainsi, l'avenant n°1 contractualise le nouveau montant total du marché, comme suit :

Montant initial total du marché (y/c missions complémentaires) : 168 930,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + 4 680,00 € HT

Nouveau montant total du marché (y/c missions complémentaires) : 173 610,00 € HT
(188 366,85 € TTC)

L'avenant n°1 au lot n°3 entraîne une augmentation du montant initial du marché de + 2,77%.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
588 20231 23588001 47

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

– **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 « Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs équipements recevant du public - Secteurs Bassin Plat / Bassin Martin / Grands-Bois / Mont Vert » ;

– **D'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°1 au lot n°3 précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION